



des Pays de la Sainte Baume
Mont Aurélien - Plateau d'Issole

Sauvegarde

Association Loi 1901

REÇU

Le 13 JUN 2005

CNDP

A l'attention de Monsieur MARZOLF
1, boulevard Dugommier
13001 MARSEILLE

Objet: Répondre à

Ref: 08/0605/jcp/av

Copie:

Saint Maximin, le 08 juin 2005

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 26 mai écoulé. Nous vous apportons les réponses relatives à vos questions.

• **Question 1 :**

L'existence même du débat public est un point positif. Son aspect contradictoire, quelques fois désordonné, a permis de soulever un certain nombre de questions.

Les véritables décideurs, élus financeur, ont été continuellement absent du débat.

Le maître d'ouvrage n'a jamais été en mesure de donner les véritables finalités du projet au regard des interrogations que le débat a fait naître.

La CNDP a réussi à donner au débat une profondeur que les seules propositions du maître d'ouvrage n'avait pas pu introduire. (financement, inscription dans l'environnement, projets alternatifs)

Par contre, on peut regretter que les moments et les horaires choisis interdisaient aux citoyens qui travaillaient de pouvoir participer à ces différentes réunions.

Le débat a-t-il été organisé autour de la volonté d'un turn-over de ses participants ?

Les inquiétudes formulées, les refus motivés face aux propositions du maître d'ouvrage ne sont pas liés aux conjonctions de situation, puisque nous entendons les mêmes arguments quel que soit le lieu ou le sociogramme de la salle. (Nous avons participé à presque toutes les réunions même hors du département)

• **Question 2 :**

Une plus grande objectivité que celle dont a pu faire preuve RFF durant le débat ou il n'a même pas écouté les injonctions du Président et dont les réponses aux questionnements étaient stéréotypées et exclues de toute volonté de recherche alternative.

RFF dans ses conclusions doit obligatoirement tenir compte des réactions, des interrogations, des doutes de l'ensemble des acteurs du débat. (commission et participant)



Il semblerait normal que RFF ne puisse produire un document dans le droit fil de son travail de préparation, sinon le débat public tel qu'il s'est produit n'aurait servi à rien.
Que la rentabilité de l'ouvrage tant en terme marchand, qu'en terme d'intérêt public soit prouvée et quantifiée.

• **Question 3 :**

La volonté d'informer largement les acteurs, s'est heurté à un problème de communication. Ce qui a privé certains d'entre nous du dossier n°1 de la CPDP.
(heureusement que le mouvement associatif existe)

Nos attentes :

Avant tout d'être entendu et de prendre en compte nos messages.

Notre regret :

La rigidité du maître d'ouvrage, incapable d'envisager des solutions alternatives alors que des Bureaux d'études indépendants étaient capable d'en proposer.

Notre double regret :

De ne pas avoir entendu nos élus (maître d'œuvre délégué : lobby du BTP, tourisme etc...) prendre leurs responsabilités sur les choix du maître d'ouvrage.
(largement évoqué lors des réunions de proximité en particulier à Toulon et à Brignoles)

Notre triple regret :

Malgré l'insistance du Président Marzolf, malgré nos demandes, malgré une commission pédagogique spécifique, nous n'avons jamais pu obtenir de la part du maître d'œuvre (nos élus), un semblant de début de plan de financement.

Qui plus est, au cours de différentes réunions, nous avons pu constater de nombreuses contradictions.

Conclusion:

La fin du débat public annonce le début d'un combat. Il n'y a plus ni de cadre, ni de lieu à nos dire et à nos idées. Celles ci ne pourront s'exprimer que dans la rue ou dans les urnes.
Pour ce faire, nous vous ferons parvenir à TOULON, l'ensemble des pétitions recueillies pendant la durée du débat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'ASPBAI

J.C. Alain Jean

Jean Charles PIPINO